



N° - 0 0 2 5 /PMCG-CAB

Brazzaville, le 14 JUIL 2023

NOTE DE SERVICE

Il est mis en place, sous la supervision générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, une commission chargée de produire une étude sur l'impact multisectoriel de l'augmentation des prix à la pompe des produits pétroliers et de proposer des mesures à court, moyen et long terme, en vue d'atténuer les effets y relatifs.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : Ministre d'État, Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale ;
- **Vice-Président, Coordonnateur de l'étude** : Ministre de l'économie et des finances ;

Membres :

- Ministère du commerce, des approvisionnements, et de la consommation ;
- Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier ;
- Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Ministère des hydrocarbures ;
- Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
- Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale ;
- Ministère de l'économie fluviale et des voies navigables ;
- Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;
- Ministère de la santé et de la population ;
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

- Ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- Ministère de l'enseignement technique et professionnel ;
- Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire ;
- Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;
- Intersyndicale des transporteurs en commun (3) ;
- Association des consommateurs (3) ;
- Organisations patronales (UNICONGO (1) /UNOC (1) /COGEPACO (1) CCEC (1)) ;
- Société civile (OCDH (1) et CCSC-ONG (1)) ;
- Chambres de commerce de Brazzaville et Pointe-Noire ;
- Laboratoire de recherches et d'études économiques et sociales ;

La commission est assistée par un comité technique composé des représentants des membres sus-désignés et peut faire appel à toute personne ressource.

Les résultats des travaux sont attendus pour le 15 septembre 2023, au plus tard.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 14 JUIL 2023



Arataole Collinet MAKOSSO